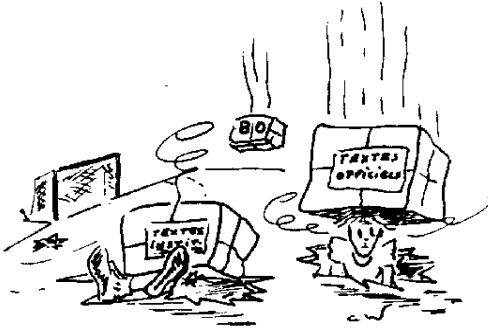


Programme, charte des Programmes... et E.P.S.

D. HERR



DONNEES INSTITUTIONNELLES

La pratique polyvalente des A.P.S. a été instituée depuis les I.O. de 1967. Tant souhaitée par nombre d'enseignants, cette entrée des pratiques culturelles dans le champ de l'éducation physique y a cependant rapidement créé un malaise. Non seulement obligée dans un premier temps de se démarquer des pratiques fédérales, mais également -depuis 1981- de justifier son statut de discipline d'enseignement "l'éducation physique en miettes" (PARLEBAS, Revue EPS N 85 Mars 1967) cherche à trouver une unité.

Cette unité future ne peut faire abstraction d'une réflexion de fond sur les finalités de la formation des élèves. Elle rejoint par là, le problème posé à l'ensemble des disciplines scolaires. Si l'on veut que les apprentissages faits à l'école n'aient pas leur fin en soi, mais permettent un réinvestissement dans la vie extrascolaire et postscolaire, le choix des contenus disciplinaires pose une réflexion en termes d'enjeu de ressources prioritaires à mobiliser, de problèmes fondamentaux à résoudre. L'E.P.S. est confrontée de l'intérieur à la question de l'interdisciplinarité et de la transférabilité des acquis, si difficile à résoudre. Comment dépasser un enseignement cumulatif de techniques pour atteindre des acquisitions fondamentales ? Celles-ci sont certes liées aux finalités de l'éducation physique.

L'arrêté du 24 Mars 1993 spécifie les 3 objectifs généraux de l'E.P.S. :

- 1-Favoriser chez tous les enfants et les adolescents le développement des capacités organiques et motrices.
- 2 -Permettre l'accès des élèves à un domaine de la culture que constitue la pratique des activités physiques et d'expression.
- 3 -Offrir à chacun, compte tenu des différentes dimensions sociales et culturelles que revêtent les pratiques physiques et sportives, les connaissances et savoirs concernant l'entretien de ses potentialités et l'organisation de sa vie physique aux différents âges de l'existence.

Si le problème des contenus de l'E.P.S. s'est toujours posé, il a pris récemment un relief nouveau lié à la parution du nouveau programme en E.P.S. En février 1993 l'ensemble des collègues d'E.P.S. a été consulté au sujet de "l'enquête pour une écriture concertée des propositions de programme en E.P.S.". Alain HEBRARD, président du G.T.D. E.P.S., précisait en introduction que l'ébauche du travail qui nous était proposé était "susceptible de constituer le texte d'accompagnement des futurs programmes". Les remarques, critiques et propositions que chacun de nous pouvait faire, devaient se situer toutefois dans le cadre précis de l'exemple (page 5).

- 3 types d'acquisitions :
 - . REALISER (principes opérationnels).
 - . IDENTIFIER - APPRECIER (principes d'action).
 - . ORGANISER - GERER (principes de gestion).
- Les connaissances et savoirs à enseigner.
- Les acquisitions attendues des élèves.
- Un exemple dans une activité, par domaines d'action, illustre les diverses propositions.

Beaucoup de collègues se sont posés des questions au sujet de ce cadre imposé et de la terminologie employée. Un certain nombre d'explications peuvent être retenues, à savoir les travaux actuels en didactique de l'E.P.S., les différentes propositions des groupes d'innovation pédagogique...

Mais un éclairage tout particulier est à rechercher dans un cadre beaucoup plus général, à savoir la "CHARTRE DES PROGRAMMES" parue au B.O. N 8 du 20 février 1992. Rédigée par le Conseil National des Programmes c'est le premier "document de cadrage pour la rédaction des programmes de l'ensemble du système éducatif".

Cette charte établit :

- les principes qui doivent fonder l'élaboration des programmes disciplinaires.
- ce qui doit figurer d'une part dans le programme proprement dit, d'autre part dans les documents d'accompagnement.
 - les modalités de diffusion des programmes et de celles de la concertation pendant leur durée de vie.

Un certain nombre de principes sont à respecter d'après cette charte, lors de l'élaboration d'un programme. Nous retiendrons :

- le fait qu'aucune discipline n'existe de façon autonome, mais que chacune s'inscrit dans un champ plus vaste...
- que le programme *"doit, à chaque niveau, faire la liste des compétences visées et des savoir-faire qu'elles impliquent"*...
- que le programme *"doit être pensé de façon à favoriser des situations d'apprentissage qui permettent de développer chez les élèves les attitudes fondamentales qui donnent un sens aux démarches intellectuelles et sociales"*...
- enfin que le programme *"doit être inscrit dans une langue qui évite toute technicité inadaptée au niveau considéré"*.

Dans le paragraphe intitulé "le programme : ce qui doit y figurer", une précision est donnée en ce qui concerne les connaissances et compétences. Les connaissances sont définies comme les "notions et concepts, ainsi que les savoir-faire propres à la discipline"... "Le programme détermine le niveau de compétence visé, en donnant une liste des tâches que les élèves devront être capables d'accomplir".

Contrainte par un texte institutionnel, l'E.P.S., à l'orée de l'élaboration de son programme, est obligée de s'unifier. Nous ne revenons pas à l'époque d'une "éducation physique de base", mais nous cherchons ce qui est à la base du développement de l'enfant et de l'adolescent dans la pratique des A.P.S. Cette nouvelle façon d'aborder les contenus de l'E.P.S. se heurte à un certain nombre de difficultés, dans son élaboration, dans son application future, et ce n'est pas le moindre écueil, dans la représentation même de notre discipline.

Alors qu'il était d'usage jusque là de référer le contenu de l'E.P.S. aux activités sportives elles-mêmes, ce seront les savoirs et connaissances qui contribueront aussi à fixer les contenus de programme. Le bouleversement des représentations (pour les collègues, pour les parents, pour les élèves) que cette modification implique, ajouté à la complexité de son élaboration et de sa mise en oeuvre, risque dans un premier temps de créer une certaine incompréhension. Mais ce changement stimulera sans doute d'intéressantes et foisonnantes réflexions dans le champ de notre discipline.

Le plaisir immédiat que peut procurer l'activité physique étant plus présent dans les mentalités que les compétences qu'elle peut faire acquérir, c'est un changement des mentalités qui est nécessaire. Patience !

Dany HERR

Professeur EPS - Lycée Kléber - Strasbourg

